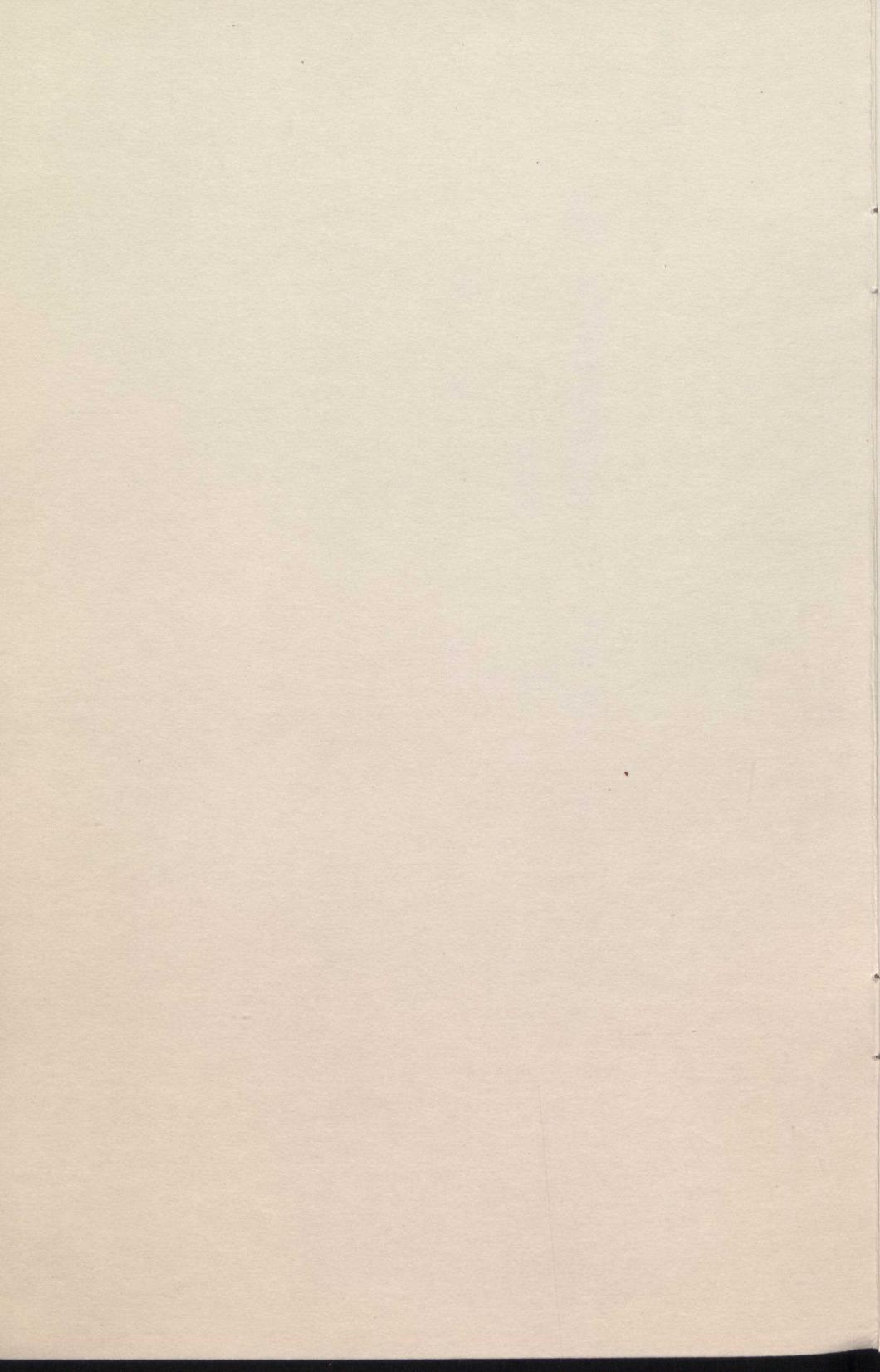


Canada

doc
CA1
EA9
S22
FRE
1980

La faune du Canada

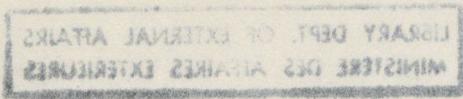
DOCUMENTS
N° 22



La faune du Canada

Texte rédigé par le Service canadien
de la faune, ministère de l'Environnement,
Ottawa, Canada

42-230-913



Direction des programmes d'information
à l'étranger
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G2

La faune
du Canada

Texte rédigé par le Service canadien
de la faune, ministère de l'Environnement,
Ottawa, Canada

Imprimerie Campbell

N° de contrat 08KT. 08008-79-010

On peut reproduire cette brochure en toute liberté, qu'il s'agisse du texte intégral ou d'extraits (prière d'indiquer la date de parution).

Les brochures appartenant à la série *Documents* peuvent s'obtenir auprès des ambassades, hauts-commissariats ou consulats canadiens. Dans les pays où le Canada ne jouit d'aucune représentation diplomatique, prière de s'adresser à la Direction des programmes d'information au Canada du ministère des Affaires extérieures (Ottawa, Ontario, Canada K1A 0G2).

Information de la brochure
à reproduire pour les États
membres de l'Organisation
des Nations Unies
à l'Environnement du Canada, 1982

Les premiers Européens qui vinrent en Amérique du Nord y trouvèrent des richesses naturelles en prodigieuse abondance: cerfs, ours, élans, dindons sauvages, bisons, canards, outardes, tourtes et autres oiseaux comestibles, forêts touffues et cours d'eau poissonneux. Et, s'ils ont vraisemblablement surestimé ces richesses, il n'en est pas moins vrai qu'aux yeux de ces gens à qui chasse et pêche, jusqu'alors, avaient généralement été interdites, poissons et gibier semblaient réellement innombrables.

Ici, tous pouvaient s'adonner à loisir aux plaisirs de la chasse et de la pêche. Ni prérogatives royales, ni privilèges sociaux ne les restreignaient et cette façon de considérer la faune comme un bien commun reste, de nos jours encore, au cœur des conceptions nord-américaines.

Quand les colons commencèrent à défricher des terres et à les ensemençer, la présence d'animaux sauvage et l'existence d'épaisses forêts apparurent comme un obstacle, voire un empêchement, à l'établissement de colonies stables et paisibles.

Ainsi, les effets de la colonisation sur la faune de l'Amérique du Nord ont-ils été ressentis dès le début du XVII^e siècle. L'expansion des terres cultivées, de la côte atlantique vers

l'intérieur du pays, réduisit considérablement le nombre d'animaux sauvages dans de nombreuses régions. Les espèces qui menaçaient l'homme ou ses récoltes ont été anéanties, tandis que d'autres ont été chassées de leur habitat.

L'essor du commerce des fourrures

Le commerce des fourrures devait encore aggraver cette situation: il faisait des animaux à fourrure la proie de l'avidité mercantile. L'animal le plus recherché, le castor, fut piégé sans rémission afin qu'en Europe les élégants fussent chapeautés à leur goût. Dès le début du XVII^e siècle, les de Caen expédiaient en France jusqu'à 22 000 peaux de castor par année. En 1743, les commerçants de fourrures britanniques et français exportaient plus de 150 000 peaux de castor par année, ainsi qu'un grand nombre de fourrures provenant d'autres animaux, tels la martre commune, la loutre et le pékan.

Les effets de ce commerce se sont fait sentir pendant plus de trois siècles. A la recherche de nouvelles réserves, les trappeurs s'enfonçaient toujours plus profondément à l'intérieur du pays, récoltant chemin faisant une foule de renseignements sur sa géographie et en favorisant ainsi l'exploration et la colonisation. Les Indiens et les Esquimaux furent amenés à jouer

un rôle actif dans le commerce des pelleteries et, à l'aide des armes meurtrières qu'ils obtenaient des blancs en échange de leurs fourrures, ils commencèrent à détruire la faune presque aussi radicalement que ceux-ci.

C'est ainsi que le commerce des fourrures — qui eut des effets bénéfiques sur l'exploration du pays et son développement économique et social — fut loin d'avoir été salubre pour la faune. Cependant, si le piégeage excessif eut des conséquences désastreuses, ce qui se traduisit, très tôt, par une baisse considérable du nombre des castors, d'autres formes de l'activité humaine ont été encore plus destructrices.

Un XIX^e siècle dévastateur

Les activités agricoles, succédant au commerce des fourrures, modifièrent profondément la végétation naturelle dont un grand nombre d'animaux sauvages dépendaient; elles causèrent la destruction de l'habitat de beaucoup d'oiseaux et de mammifères. Pendant la première moitié du XIX^e siècle, le continent a été victime d'une mentalité qui justifiait l'extermination de la faune pour des raisons purement économiques. Les commerçants de fourrures, du moins, en hommes d'affaires pratiques qu'ils étaient, se rendirent compte qu'il y avait des limites aux réserves qu'ils exploitaient. Par contre, ceux qui abattaient le bison pour sa

peau et sa langue, le gibier à plume pour sa chair et d'autres oiseaux sauvages pour satisfaire aux exigences des modistes n'obéissaient ni à des raisons économiques, ni à des considérations dictées par le bon sens. L'exploitation de la faune, qui avait commencé avec le commerce des fourrures, atteignit son point culminant avec le massacre des derniers troupeaux de bisons des plaines vers la fin du XIX^e siècle.

Premiers protecteurs de l'environnement

Alarmés par le rythme de destruction de la faune, les premiers protecteurs de l'environnement énoncèrent le principe que celle-ci, de même que les forêts, l'eau et la terre, devait être protégée et que l'exploitation de ces ressources renouvelables devait être en partie réglementée. Peu nombreux, ils affirmaient que la terre et l'eau, ainsi que la flore et la faune, n'étaient pas des ressources illimitées, mais des biens qu'on devait conserver, non seulement dans l'intérêt de ses contemporains et pour leur plaisir, mais aussi dans l'intérêt des générations futures.

Malheureusement, l'opinion publique fut lente à reconnaître l'importance primordiale de ces idées. Les théories des économistes partisans du laisser-faire, les ambitions des faiseurs d'affaires et des industriels de

l'époque, et l'illusion que l'on disposait de ressources naturelles inépuisables, étaient vraiment trop tenaces. Ce n'est que vers la fin du siècle dernier que la population et les autorités commencent à accepter, avec quelques réticences, l'idée de la conservation des ressources renouvelables et, du même fait, celle de la protection de la faune.

Création des parcs nationaux

Ce changement d'attitude se traduit par le vote des premières lois provinciales sur le gibier et la création des parcs nationaux. Le premier parc de ce genre, le Parc national de Banff, a été aménagé dans les montagnes Rocheuses en 1887. Les parcs nationaux sont des réserves d'animaux où les espèces indigènes peuvent vivre librement et en sûreté. Toutefois, l'objet principal des parcs nationaux n'était pas uniquement de protéger la faune. Les animaux étaient considérés seulement comme une partie importante du patrimoine commun que constitue la nature tout entière, patrimoine que l'on se devait de conserver pour le plaisir de l'homme et dans son intérêt.

La législation relative à la protection de la faune — à l'exception de celle qui concerne les parcs nationaux et les oiseaux migrateurs — est du ressort des gouvernements provinciaux et territoriaux qui adoptent, appliquent et

font respecter les lois et règlements régissant la chasse, le piégeage et toute activité ayant trait à la faune.

Traité sur les oiseaux migrateurs

Le traité sur les oiseaux migrateurs que le Canada et les États-Unis ont conclu en 1916 visait à accorder à ces oiseaux une meilleure protection que celle de lois promulguées séparément par chacun des deux pays, ou de lois qu'auraient adoptées les provinces ou les États, sans les lier. La liste des groupes d'oiseaux que les deux pays devaient protéger figurait dans le traité. Les oiseaux chanteurs et ceux qui se nourrissent d'insectes nuisibles, devaient recevoir une protection complète, tandis que le gibier à plumes était protégé par des règlements de chasse révisés chaque année.

En vertu du traité, les gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis, après avoir consulté les États et les provinces, ont établi des quotas sur les abats de gibier et des limites relatives à la période de chasse. A l'intérieur de ce cadre, les États et les provinces peuvent imposer des restrictions sur les oiseaux aquatiques, si bon leur semble. C'est ainsi que dans certaines provinces il est interdit de chasser le dimanche. C'est à la Gendarmerie royale du Canada qu'il incombe d'appliquer les règlements sur les oiseaux migrateurs.

Service canadien de la faune

Le Service canadien de la faune, d'abord créé pour appliquer les modalités de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs adoptée en 1917, s'occupe aussi maintenant de la gestion de la faune (en collaboration avec certains organismes chargés de réaliser des programmes de gestion de la faune) et effectue des recherches sur celle-ci. A titre de service du ministère fédéral de l'Environnement, il doit assurer, la protection de la faune et, outre ses activités relatives aux oiseaux migrateurs, il poursuit des recherches scientifiques sur la faune des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et des parcs nationaux.

Ainsi, le Service de la faune recueille et distribue une foule de renseignements utiles à ceux qui gèrent cette richesse que constitue la faune. Les résultats des recherches paraissent dans de nombreuses publications: monographies traitant d'études particulières, rapports et communications sur des projets individuels, notes contenant des données provisoires. A mesure que le besoin s'en fait sentir, des brochures sont distribuées sur certains sujets préoccupant ceux que la faune intéresse. Le Service a parrainé de nombreux films sur la faune et produit une série de bandes-annonces sur des espèces propres au

Canada à l'intention de la télévision. Ces messages sur la faune sont liés à la publication de fascicules fort populaires intitulés *La vie de la faune de l'arrière-pays* (plus de 100 000 demandes par an).

Le Service canadien de la faune emploie au delà de quatre-vingts biologistes, (mammalogistes, ornithologues, pathologistes, spécialistes des pesticides et experts en biométrie) dont le quart s'occupe uniquement de recherches dans le Nord canadien, les autres poursuivant des recherches dans d'autres régions du pays. Les ornithologues travaillent en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux, avec *Ducks Unlimited* (Canada) et avec le Service du poisson et de la faune des États-Unis. Les mammalogistes s'occupent des mammifères des parcs nationaux et des territoires du Nord, en étroite collaboration avec les gouvernements territoriaux et avec d'autres organismes. Étant donné que la pêche sportive tient un rôle important au chapitre de l'activité des parcs nationaux, des biologistes poursuivent des recherches sur les poissons. Des pathologistes, (qui travaillent également avec d'autres organismes) étudient les maladies animales et mettent au point des méthodes de prévention et de contrôle de ces maladies à l'application desquelles ils travaillent fréquemment. Des spécialistes en la

Autres organismes responsables de la Faune

matière étudient les effets des pesticides au Canada, et des experts en biométrie font le lien entre les biologistes et les ordinatrices en analysant des données prises sur le terrain même et en étudiant les moyens d'améliorer la courbe statistique et l'analyse du système de permis et de contrôle de la chasse des oiseaux migrateurs.

Le Service canadien de la faune a créé quatre-vingts refuges d'oiseaux migrateurs. Nombre d'oiseaux aquatiques y trouvent protection lorsque la saison de chasse est ouverte ailleurs. Cinq centres de la faune ont également été créés. De plus, le Service est responsable d'un programme visant à la protection de l'habitat des animaux sauvages. C'est ainsi que l'on compte aujourd'hui quarante régions fauniques nationales.

Les provinces assument la plus grande part de responsabilité dans la gestion des ressources fauniques. Elles adoptent et font respecter les règlements qui s'appliquent à la plupart des chasseurs, des trappeurs et des pêcheurs en eau douce. Des problèmes difficiles se posent lorsqu'il s'agit de maintenir l'équilibre entre les intérêts des amateurs de chasse et de pêche, des naturalistes, des cultivateurs, des éleveurs de bétail et d'autres groupes ayant des préoccupations particulières.

Chaque province a créé un ministère qui est responsable de l'administration des ressources fauniques et, souvent, de celle d'autres ressources et renouvelables telles que les forêts. Les progrès réalisés dans la gestion de la faune reflètent la compétence de ces organismes et l'efficacité de leur personnel, en ce qui concerne recherches, application des règlements ou information du public.

Chaque année se tiennent des conférences fédérales-provinciales de la faune au cours desquelles des délégués d'organismes fédéraux et provinciaux responsables de la chasse s'efforcent de coordonner leurs activités. Les sujets à l'étude sont très nombreux, ils vont des éternels problèmes de la délimitation des prises de gibier, de la durée des saisons de chasse du gibier aquatique et des effets des pesticides sur la faune aux recommandations de la convention sur le commerce international des espèces sauvages (faune et flore) menacées d'extinction.



Les organismes provinciaux et fédéraux responsables de la faune sont secondés dans leur travail par un grand nombre d'associations publiques et privées qui s'intéressent activement à la conservation de la faune. Les fédérations provinciales de clubs de chasse et de pêche ont maintenant un représentant national à Ottawa: la Fédération de la faune du Canada. Des organisations, tels les Scouts et les Guides, initient la jeunesse à la conservation de la faune dans le cadre de leurs programmes d'activités de plein air.

La Fédération canadienne de la nature, encourageant l'amour de la nature, appuie toute mesure visant à assurer la protection de la faune. Les musées provinciaux et le Musée national des sciences naturelles stimulent l'intérêt du public à propos des animaux, et poursuivent des recherches de base en biologie et en taxonomie.

Tous ces organismes, tant fédéraux et provinciaux que privés, s'intéressent de près aux divers aspects de la gestion de la faune. Il est souvent essentiel qu'ils collaborent pour parvenir à résoudre de nombreux problèmes. L'organisation de conférences officielles, telle la Conférence fédérale-provinciale sur la faune (conférence annuelle), et l'adoption de méthodes de travail permettant d'échanger des renseignements et de coordonner divers secteurs d'activité ont permis d'obtenir cette collaboration.

La faune, richesse naturelle

Du point de vue économique, il est difficile de savoir ce que des activités récréatives telles que la photographie, l'histoire naturelle et le tourisme doivent à la faune, mais il est probable que ces activités représentent une plus grande source de revenus que la chasse et la pêche. Pour la plupart des gens, c'est un rare privilège que d'observer une bête sauvage dans son habitat naturel et de conserver ces souvenirs sur pellicule.

Cependant, si la faune tient une place capitale dans les loisirs, il ne faut pas oublier que beaucoup de Canadiens tirent directement leur subsistance du gibier. Le piégeage des animaux à fourrure n'a jamais cessé d'être une occupation importante au Canada. En 1977-1978, les ventes de fourrures d'animaux sauvages ont dépassé les 47,6 millions de dollars. De nombreux Esquimaux et Indiens gagnent leur vie comme trappeurs et dépendent de la faune pour leur nourriture et leurs vêtements. Une large part des difficultés économiques et sociales que certains groupes d'Esquimaux ont connues s'explique par la diminution du nombre de caribous, animaux dont ils se nourrissent et dont ils utilisent la peau et les os pour confectionner vêtements et outils.

Les insectes et les petits mammifères nuisibles sont mis en échec par leurs ennemis naturels: c'est ainsi que le coyote se nourrit du mulot (on ne fait que commencer à mesurer l'importance de son rôle maintenant qu'il a

été exterminé dans certaines régions agricoles de l'Ouest) et que les oiseaux se nourrissent d'un très grand nombre d'insectes qui nuisent à l'agriculture et détériorent les arbres (essences fournissant le bois d'œuvre ou essences d'ombre) destinés au commerce.

L'objectif principal des Canadiens soucieux de l'avenir de la faune, est son exploitation rationnelle en tant que ressource naturelle renouvelable de grande valeur. Elle ne doit pas faire concurrence aux autres ressources, mais faire partie intégrante de l'ensemble des ressources naturelles qui sont utiles à l'homme. Il est délicat de déterminer l'importance relative des diverses ressources, et le caractère artificiel des évaluations établies par l'homme sont loin d'avoir simplifié le problème.

Pour assurer une bonne gestion de la faune, il faut attacher autant d'importance à la conservation de l'habitat naturel des animaux qu'à ces animaux eux-mêmes. Une bête sauvage et son habitat sont choses inséparables; on ne peut pas conserver l'une sans avoir à conserver l'autre.

Paradoxalement, la gestion doit aussi résoudre les problèmes qui résultent de l'exploitation insuffisante de la faune. La formation scientifique et l'expérience pratique du biologiste de la faune peuvent lui permettre d'accroître la population animale, mais il n'a encore qu'une connaissance très limitée des moyens rationnels et satis-

faisants d'amener l'homme à en utiliser l'excédent. De nos jours, les spécialistes en la matière doivent s'occuper aussi souvent de l'élimination d'un excédent de certaines espèces de mammifères que de la conservation d'espèces menacées d'extinction. Certaines espèces se reproduisent si rapidement que, bien souvent, au lieu de les protéger, l'on doit résoudre un problème de surpeuplement et de réglementation. Des changements apportés à l'habitat aggravent souvent ce problème. Le remplacement des forêts de conifères par des forêts de feuillus en Colombie-Britannique a été suivi d'un tel accroissement du nombre d'originaux que la région ne suffit plus à les nourrir. On assiste à un phénomène semblable chez les castors: très nombreux là où il y a des arbres à feuilles caduques, ils disparaissent là où les essences à feuillage persistant l'emportent.

Assuré d'une protection et d'un habitat convenables, le castor a fait plus que se remettre de la chasse excessive dont il avait été victime; sa population est maintenant plus nombreuse, croit-on, qu'à l'apogée de la traite des fourrures. Vers 1930, l'excéntrique naturaliste Grey Owl, grand ami du castor, fonda une colonie avec deux de ces animaux, Jelly Roll et Rawhide, dans le parc national de Prince-Albert. Aujourd'hui, plusieurs milliers de ces créatures laborieuses

vivent dans ce parc qui en était alors presque dépourvu. Leur nombre est trop imposant pour que les agents des parcs n'en tiennent pas compte. Parfois, les castors abondent même au voisinage des grandes agglomérations urbaines. Aussi, certains cultivateurs des alentours d'Ottawa tirent-ils de la vente de leurs fourrures un revenu supplémentaire appréciable.

Cette capacité qu'a la faune de se remettre rapidement des pertes qu'elle subit, en particulier, à la suite d'une exploitation excessive, est source de problèmes pour les agents responsables de la faune. Étant donné que la plupart des espèces sauvages peuvent être difficilement surveillées, elles peuvent se multiplier rapidement avant qu'on ne s'en aperçoive. On doit donc en faire l'inventaire fréquemment.

Bien entendu, la recherche est à la base de toute amélioration dans la gestion de la faune. Malheureusement, des domaines tels que la pathologie de la faune ou l'étude des effets des insecticides sont un peu trop négligés. Des chercheurs du Service de la faune ont découvert que la présence de certains insecticides persistants dans l'habitat des oiseaux qui se nourrissent de poisson et des prédateurs tels que les faucons nuit à leur reproduction; on sait aussi que les insecticides ont des effets nocifs sur la reproduction des poissons. C'est aux biologistes de la faune qu'incombe la responsabilité

d'intensifier les recherches. Cette poignée de chercheurs et de conseillers scientifiques devra recevoir du renfort et un meilleur appui de la part du public si l'on veut qu'elle établisse la base solide et scientifique nécessaire à l'amélioration des programmes de conservation de la faune.

Le rapport intitulé *Politique nationale concernant la faune et ses modalités d'application*, déposé à la Chambre des communes en 1966, avait pour objet de traduire l'intérêt général que suscite la faune sur le plan national en des principes directeurs qui assureraient une action coordonnée de la part des organismes fédéraux et provinciaux et de répondre aux besoins signalés par les conservateurs des eaux et forêts et les agents de la faune dans l'ensemble du pays. Ce programme a conduit, en 1973, à l'adoption de la Loi sur la faune du Canada par le Parlement, loi grâce à laquelle le gouvernement fédéral et le Service canadien de la faune sont mieux en mesure de mettre en œuvre des programmes de conservation. La loi permet notamment au gouvernement fédéral de créer des refuges pour oiseaux migrateurs et de délimiter, en accord avec les provinces ou les territoires, des zones d'habitat naturel pour toute autre espèce d'animaux sauvages.

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01007156 4

DOCS

CA1 EA9 S22 FRE

1980

La faune du Canada. --

~~EA015287~~

43-230-913

.b 3205782



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada